

# **REGLEMENT DE LA COURSE**

## **TRAIL DE LA COTE D'ALBÂTRE**

<b>1. DEFINITION</b>	<b>2</b>
<b>2. LIEU</b>	<b>2</b>
<b>3. LES COURSES</b>	<b>2</b>
<b>4. BRIEFING</b>	<b>2</b>
<b>5. INSCRIPTIONS</b>	<b>3</b>
<b>6. FRAIS D'INSCRIPTION</b>	<b>3</b>
<b>7. CERTIFICATS MEDICAUX ET LICENCES</b>	<b>4</b>
<b>8. ANNULATION ET REMBOURSEMENT</b>	<b>4</b>
<b>9. DOSSARDS</b>	<b>5</b>
<b>10. EQUIPEMENT</b>	<b>5</b>
<b>11. CHRONOMETRAGE</b>	<b>5</b>
<b>12. PARCOURS ET SIGNALISATION</b>	<b>6</b>
<b>13. RAVITAILLEMENTS</b>	<b>6</b>
<b>14. ABANDON</b>	<b>6</b>
<b>15. DISQUALIFICATION ET PENALITES</b>	<b>7</b>
<b>16. RECOMPENSES</b>	<b>8</b>
<b>17 SERVICE MEDICAL</b>	<b>8</b>
<b>18. UTILISATION D'IMAGE</b>	<b>8</b>
<b>19. ASSURANCE ET RESPONSABILITES</b>	<b>8</b>
<b>20. ACCEPTATION DU REGLEMENT</b>	<b>9</b>

# 1. DEFINITION

LE TRAIL DE LA COTE D'ALBATRE (TCA) est une épreuve pédestre organisée par l'AC VEULES ou Athlétique Club Veulais répondant à la réglementation des courses hors stade,

L'épreuve se déroule le DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018.

La pratique du Trail peut présenter des risques. Il est entendu que chaque participant au TCA accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'évènement.

## 2. LIEU

L'organisation (accueil, arrivée, podium) se fait à la Salle de La Bergerie à Sotteville-Sur-Mer .

## 3. LES COURSES

L'AC VEULES propose :

- **UN TRAIL LONG de 25 KM-Départ 9 Heures**
- **UN TRAIL COURT de 12,5 KM-Départ 9 Heures**
- **UNE MARCHE-RANDO de 9,5 KM-Départ 9Heures15**

## 4. Briefing

Un briefing **obligatoire** d'avant course sera organisé à 8 Heures45 pour tous les participants sur la ligne De départ,

## 5. INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions du TCA s'effectuent par internet via la plateforme partenaire [onsinscrit.com](https://onsinscrit.com)

L'inscription d'un participant est officiellement validée dès lors qu'il reçoit un email de confirmation de la part de la plateforme d'inscription.

La date de fin d'inscription par internet est fixée jeudi 25 Octobre à minuit. Si le nombre maximum d'inscrits De 900 participants est atteint avant cette date cela déclenchera automatiquement la clôture des inscriptions. La rétrocession de dossard est interdite.

Pas d'inscription sur place le jour de la course,

## 6. FRAIS D'INSCRIPTION

TRAIL LONG	16 €
TRAIL COURT	12 €
MARCHE-RANDO	6 €

Les frais d'inscription acquittés par chaque participant comprennent :

- La logistique et les secours sur le parcours.
- L'accès aux points de ravitaillement intermédiaires pour les parcours de 25 km et 12,5 km.
- Le chronométrage individuel.
- L'accès au ravitaillement d'arrivée articulé autour des produits régionaux.

## 7. CERTIFICATS MEDICAUX ET LICENCES

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du code du sport, que les participants aux épreuves :

- Respectent l'âge requis :

EPREUVES	AGE REQUIS
TCA – Course à pied	16 ans et plus (nés en 2001 et avant)
TCA – Marche-Rando	16 ans et plus (nés en 2001 et avant)

L'autorisation parentale ou du représentant légal pour les mineurs est obligatoire.

- Sont titulaires d'un des documents listés ci-dessous :
  - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.
  - Licence Athlétisme en compétition, Athlétisme entreprise, Athlétisme running ou d'un Pass'Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve.
  - Licence FSQT
  - Licence Triathlon en compétition en cours de validité au jour de l'épreuve.
  - Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition en cours de validité au jour de l'épreuve.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

**Pas de certificat médical requis pour les marcheurs,**

## 8. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'organisation de le TCA ne rembourse aucun coureur.

En cas de force majeure, d'événement climatique, d'attentats, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour les diverses causes citées précédemment, aucun remboursement ne sera possible.

## 9. DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé avec 4 épingles ou ceinture porte dossard. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le samedi 27 Octobre de 16h00 à 19h00 à La Salle DE LA BERGERIE à Sotteville-Sur-Mer et le Dimanche 28 Octobre Entre 7 Heures et 8h45 au même endroit.  
Aucun dossard ne sera distribué en dehors .

## 10. EQUIPEMENT

- Équipements obligatoires :
  - Chaussures adaptées pour le trail ou la marche
- Équipement recommandé :
  - Téléphone portable
  - Couverture de survie
- Équipement interdit :
  - L'utilisation des bâtons est interdite pour les épreuves de course à pied.

## 11. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par Chrono Normandie qui réalisera l'édition des résultats et des classements grâce à des puces récupérables fixées sur des dossards.

Pas de classement ni de chronométrage pour les marcheurs,

## 12. PARCOURS ET SIGNALISATION

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif.

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et complétés par des marquages au sol et de la rubalise (rouge et blanche). Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs bénévoles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer rigoureusement au Code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Aucun accompagnateur, ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas s'alimenter sur les ravitaillements.

Les participants aux différentes épreuves vont évoluer en milieu urbain. Ils seront en contact avec des véhicules et des piétons non engagés dans la course. Ils devront cohabiter en prenant en compte le fait qu'ils ne sont en aucun cas prioritaires.

**Lors du passage sur la plage les coureurs doivent passer sur le sable et ne doivent en aucun cas se rapprocher de la falaise.**

## 13. RAVITAILLEMENTS

Epreuves TCA : 25 km : un ravitaillement à Veule-les-Roses et un à Saussemare

12 Km : un ravitaillement à Veules-Les-Roses

## 14. ABANDON

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) que sur les postes de ravitaillement.

Les services médicaux positionnés sur le parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

# 15. DISQUALIFICATION ET PENALITES

Un concurrent d'une quelconque épreuve sera susceptible d'être disqualifié pour une des raisons suivantes :

- En cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papier, plastiques, hors zones de ravitaillement ou poubelles.
- Non-respect du parcours et des sentiers matérialisés.
- Non-respect des bénévoles et de leurs consignes.
- Non-respect des éventuels piétons et voitures.

Au-delà des points essentiels de sécurité, les membres de l'organisation garantissent également l'éthique et l'esprit de la course en nature d'autant que la course traverse un secteur classé NATURA 2000,

Les infractions aux règles de course ou au bon sens seront susceptibles de donner lieu à des pénalités à l'appréciation de la direction de course.

**RESPECTER L'ENVIRONNEMENT FAIT PARTIE  
DES FONDAMENTAUX DU TRAILEUR ET DU  
MARCHEUR**

## 16. RECOMPENSES

	Scratch
TCA– Course à pied 25km	Homme, Femme : 3 premiers
TCA– Course à pied 12,5 Km	Homme, Femme : 3 premiers

Veillez noter que seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

## 17. CONTROLE ANTIDOPAGE

Un contrôle antidopage peut avoir lieu sur place.

## 18. SERVICE MEDICAL

Des équipes de secours seront positionnées le long du parcours.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

## 19. UTILISATION D'IMAGE

L'inscription d'un concurrent implique et sans réserve l'acceptation de ce qui suit :

« J'autorise expressément les organisateurs du TCA ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».



## 20. ASSURANCE ET RESPONSABILITES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

- Responsabilité Civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants du TCA. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de l'assurance de l'organisateur pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive, à l'exclusion de tout fait fautif qui engagera leur responsabilité exclusive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

- Individuelle Accidents :

Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

- Dommage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Nous rappelons que l'organisation n'est ni responsable des sacs vestiaires ni de leur contenu. Il appartient à chaque concurrent de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels (sac étanche notamment en cas de pluie).

## 21. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au TCA 2018 emporte l'acceptation ferme, expresse et définitive, par chaque concurrent du présent règlement, et de toutes ses clauses, consultables à tout moment, en ligne sur le site Internet [onsinscrit.com](http://onsinscrit.com). Chaque participant inscrit au TCA, à compter de l'ouverture des inscriptions en ligne, est réputé avoir accepté le présent règlement. Le présent règlement est établi conformément à la réglementation des courses hors stade en vigueur. L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment jusqu'au jour de l'épreuve.